

États financiers du

**FONDS DE REVENU FIXE 2.0**  
**ALGONQUIN**

et rapport de l'auditeur indépendant sur ces états

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.  
Bay Adelaide Centre  
333, rue Bay, Bureau 4600  
Toronto (Ontario) M5H 2S5  
Canada  
Tél. : 416-777-8500  
Télééc. : 416-777-8818

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux porteurs de parts du Fonds de revenu fixe 2.0 Algonquin

### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Fonds de revenu fixe 2.0 Algonquin (le « Fonds »), qui comprennent :

- les états de la situation financière au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024;
- les états du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux normes IFRS de comptabilité.

### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



## ***Autres informations***

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le Rapport de la direction sur le rendement du Fonds

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le Rapport de la direction sur le rendement du Fonds à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## ***Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers***

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste de n'offre à elle.

## ***Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.



En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des aspects du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies, et évaluons si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*KPMG A.R.L. / S.E.N.C.R.L.*

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Toronto, Canada

Le 24 mars 2026

# FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

## États de la situation financière 31 décembre 2025 et 2024

	2025	2024
<b>ACTIFS</b>		
<b>Actifs courants</b>		
Placements détenus (coût : 1 298 297 671 \$ – 2024 : 770 403 452 \$) (note 8)	1 308 975 873 \$	791 506 449 \$
Profit latent sur les contrats de change à terme (note 8)	1 378 240	–
Profit latent sur les contrats à terme standardisés (note 8)	–	865 220
Profit latent sur les swaps sur défaillance de crédit (note 8)	786 692	653 449
Souscriptions à recevoir	3 380 847	448 773
Montant à recevoir du courtier (note 3)	14 631 503	4 405 147
Intérêts et dividendes à recevoir	11 916 567	7 185 294
Remboursement des charges à recevoir (note 5)	–	84 343
Charges payées d'avance	–	6 838
	<u>1 341 069 722</u>	<u>805 155 513</u>
<b>PASSIFS</b>		
<b>Passifs courants</b>		
Placements vendus à découvert (produit : 444 424 691 \$ – 2024 : 376 672 728 \$) (note 8)	443 884 148	385 347 028
Perte latente sur les contrats à terme standardisés (note 8)	1 661 126	–
Perte latente sur les contrats de change à terme (note 8)	–	1 054 526
Montant à payer au courtier (note 3)	223 967 641	9 542 643
Créditeurs et charges à payer	178 300	89 523
Intérêts et frais d'emprunt à payer sur les placements vendus à découvert	3 215 507	1 999 017
Frais de gestion à payer (note 5)	311 075	207 389
Rachats à payer	243 125	90 869
Distributions à payer	5 625 591	6 082 926
	<u>679 086 513</u>	<u>404 413 921</u>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<u>661 983 209 \$</u>	<u>400 741 592 \$</u>
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série</b>		
Série A	40 996 694 \$	21 353 912 \$
Série F	602 377 790	359 440 166
Série FF	18 045 004	19 417 400
Série I	563 721	530 114
	<u>661 983 209 \$</u>	<u>400 741 592 \$</u>
<b>Nombre de parts rachetables en circulation (note 6)</b>		
Série A	419 066	220 302
Série F	5 971 803	3 584 671
Série FF	183 770	197 377
Série I	9 002	8 469
<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part</b>		
Série A	97,83 \$	96,93 \$
Série F	100,87	100,27
Série FF	98,19	98,38
Série I	62,62	62,59

Approuvé pour le compte du Fonds par le fiduciaire et gestionnaire,  
Algonquin Capital Corporation :

# FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

## États du résultat global

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

	2025	2024
<b>Produits</b>		
Produits d'intérêts aux fins de distribution	39 227 095 \$	35 596 121 \$
Revenu de dividendes	529 264	452 384
Profit net réalisé sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion	4 771 801	4 534 264
Perte nette réalisée sur les contrats de change à terme	(845 163)	(608 958)
Profit net réalisé (perte nette réalisée) sur les contrats à terme standardisés	5 234 536	(191 088)
Perte nette réalisée sur les swaps	(18 509)	–
Variation nette du profit latent (de la perte latente) sur les contrats de change à terme	2 432 766	(1 961 591)
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements	(1 209 844)	13 885 458
Variation nette de la perte latente sur les contrats à terme standardisés	(2 526 346)	(938 301)
Variation nette (de la perte latente) du profit latent sur les swaps	(11 384)	38 963
	<u>47 584 216</u>	<u>50 807 252</u>
<b>Charges</b>		
Intérêts et frais d'emprunt	13 737 386	14 930 022
Frais de gestion (note 5)	5 737 642	3 428 005
Frais d'exploitation	672 974	440 825
Honoraires d'audit	64 015	69 688
Honoraires du comité d'examen indépendant	24 229	11 199
Commissions et autres coûts d'opérations du portefeuille	8 426	25 686
	<u>20 244 672</u>	<u>18 905 425</u>
<b>Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>	<u>27 339 544 \$</u>	<u>31 901 827 \$</u>
<b>Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série</b>		
Série A	1 405 329 \$	1 502 008 \$
Série F	24 841 480	28 432 621
Série FF	1 059 128	1 948 067
Série I	33 607	19 131
	<u>27 339 544 \$</u>	<u>31 901 827 \$</u>
<b>Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (note 9)</b>		
Série A	4,42 \$	8,98 \$
Série F	5,17	9,89
Série FF	5,60	9,94
Série I	3,92	0,31

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

### États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Émission de parts rachetables	Rachat de parts rachetables	Transferts	Distributions aux porteurs de parts rachetables	Réinvestissem ent des distributions	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice
<b>31 décembre 2025</b>								
Série A	21 353 912 \$	26 716 231 \$	(6 937 642) \$	(1 158 935) \$	(1 348 727) \$	966 526 \$	1 405 329 \$	40 996 694 \$
Série F	359 440 166	340 545 104	(116 113 399)	1 101 115	(25 007 035)	17 570 359	24 841 480	602 377 790
Série FF	19 417 400	–	(2 213 588)	57 820	(1 054 430)	778 674	1 059 128	18 045 004
Série I	530 114	–	–	–	(33 571)	33 571	33 607	563 721
	<u>400 741 592 \$</u>	<u>367 261 335 \$</u>	<u>(125 264 629) \$</u>	<u>– \$</u>	<u>(27 443 763) \$</u>	<u>19 349 130 \$</u>	<u>27 339 544 \$</u>	<u>661 983 209 \$</u>

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à l'ouverture de l'exercice	Émission de parts rachetables	Rachat de parts rachetables	Transferts	Distributions aux porteurs de parts rachetables	Réinvestissem ent des distributions	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la clôture de l'exercice
<b>31 décembre 2024</b>								
Série A	15 680 859 \$	12 827 226 \$	(2 216 775) \$	(5 967 509) \$	(1 474 292) \$	1 002 395 \$	1 502 008 \$	21 353 912 \$
Série F	222 115 002	186 697 483	(76 238 825)	5 967 509	(28 331 197)	20 797 573	28 432 621	359 440 166
Série FF	20 284 182	–	(2 300 084)	–	(1 925 671)	1 410 906	1 948 067	19 417 400
Série I	41 808 732	–	(41 297 749)	–	(223 972)	223 972	19 131	530 114
	<u>299 888 775 \$</u>	<u>199 524 709 \$</u>	<u>(122 053 433) \$</u>	<u>– \$</u>	<u>(31 955 132) \$</u>	<u>23 434 846 \$</u>	<u>31 901 827 \$</u>	<u>400 741 592 \$</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers

# FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

## Tableaux des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

	2025	2024
<b>Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :</b>		
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	27 339 544 \$	31 901 827 \$
Ajustements pour les éléments hors trésorerie		
Profit net réalisé sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion	(4 771 801)	(4 534 264)
Perte nette réalisée sur les contrats de change à terme	845 163	608 958
(Profit net réalisé) perte nette réalisée sur les contrats à terme standardisés	(5 234 536)	191 088
Perte nette réalisée sur les swaps	18 509	–
Variation nette (du profit latent) de la perte latente sur les contrats de change à terme	(2 432 766)	1 961 591
Variation nette de la moins-value (plus-value) latente des placements	1 209 844	(13 885 458)
Variation nette de la perte latente sur les contrats à terme standardisés	2 526 346	938 301
Variation nette de la perte latente (du profit latent) sur les swaps	11 384	(38 963)
Variation des soldes hors trésorerie		
Augmentation des intérêts et dividendes à recevoir	(4 731 273)	(803 969)
Diminution (augmentation) des charges payées d'avance	6 838	(6 838)
Diminution du remboursement des charges à recevoir	84 343	–
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	88 777	(957)
Augmentation des intérêts et frais d'emprunt à payer sur les placements vendus à découvert	1 216 490	6 128
Augmentation des frais de gestion à payer	103 686	31 009
Produit de la vente de placements	3 223 554 737	2 611 919 412
Achats placements	(3 674 329 291)	(2 589 403 607)
(Sorties) entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation	<u>(434 494 006)</u>	<u>38 884 258</u>
<b>Activités de financement</b>		
Produit de l'émission de parts rachetables	364 329 261	199 279 040
Montant payé au rachat de parts rachetables	(125 112 373)	(122 100 395)
Distributions versées aux porteurs de parts rachetables, déduction faite des réinvestissements	(8 551 968)	(4 174 084)
Entrées de trésorerie liées aux activités de financement	<u>230 664 920</u>	<u>73 004 561</u>
(Diminution) augmentation du montant à recevoir du courtier au cours de l'exercice	(203 829 086)	111 888 819
(Perte) profit de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(369 556)	244 154
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	<u>(5 137 496)</u>	<u>(117 270 469)</u>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice</b>	<u>(209 336 138) \$</u>	<u>(5 137 496) \$</u>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie représentés par les éléments suivants :</b>		
Montant à recevoir du courtier	14 631 503 \$	4 405 147 \$
Montant à payer au courtier	(223 967 641)	(9 542 643)
	<u>(209 336 138) \$</u>	<u>(5 137 496) \$</u>
<b>Informations supplémentaires*</b>		
Intérêts payés	10 955 598 \$	12 823 603 \$
Intérêts reçus	34 494 697	34 775 608
Dividendes reçus, déduction faite des retenues d'impôt à la source	530 389	468 929

\* Faisant partie des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation

# FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

## Inventaire du portefeuille

Au 31 décembre 2025

Nombre d'actions ou de parts/valeur nominale	Placements détenus	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
	<b>Actions canadiennes</b>			
75 000	FINB BMO obligations de sociétés à court terme	991 653 \$	1 053 000 \$	0,16
	<b>Titres à revenu fixe canadiens</b>			
4 000 000	Allied Properties Real Estate Investment Trust, 3,095 %, 6 févr. 2032	3 653 040	3 647 120	0,55
3 500 000	Allied Properties Real Estate Investment Trust, 3,113 %, 8 avr. 2027	3 523 850	3 492 545	0,53
3 500 000	Allied Properties Real Estate Investment Trust, 3,394 %, 15 août 2029	3 449 505	3 407 285	0,51
5 875 000	Allied Properties Real Estate Investment Trust, 4,148294 %, 7 avr. 2027	5 875 000	5 918 240	0,89
3 750 000	Allied Properties Real Estate Investment Trust, 4,667 %, 25 sept. 2031	3 751 473	3 729 675	0,56
3 500 000	Allied Properties Real Estate Investment Trust, 4,808 %, 24 févr. 2029	3 500 000	3 574 130	0,54
1 000 000	AltaGas Canada Inc., 3,13 %, 7 avr. 2027	1 000 000	1 000 970	0,15
5 489 000	AltaGas Canada Inc., 3,15 %, 6 avr. 2026	5 390 600	5 490 647	0,83
2 000 000	AltaGas Canada Inc., 4,26 %, 5 déc. 2028	2 043 900	2 048 480	0,31
13 500 000	AltaGas Ltd., 4,12 %, 7 avr. 2026	13 377 280	13 502 430	2,04
8 771 000	ARC Resources Ltd. 2,354 %, 10 mars 2026	8 460 114	8 766 965	1,32
2 000 000	Atco Ltd., 3,878 %, 27 mai 2030	2 000 000	2 023 180	0,31
9 800 000	Bell Canada inc., 2,90 %, 12 août 2026	9 775 409	9 804 312	1,48
2 000 000	Bell Canada inc., 3,60 %, 29 sept. 2027	1 923 800	2 015 480	0,30
3 000 000	La Compagnie de téléphone Bell du Canada ou Bell Canada, 3,65 %, 14 août 2029	2 998 680	3 013 920	0,46
5 000 000	La Compagnie de téléphone Bell du Canada ou Bell Canada, 4,30 %, 14 mars 2033	5 035 967	5 030 700	0,76
1 500 000	BPC Generation Infrastructure Trust, 3,795 %, 29 sept. 2030	1 500 000	1 498 245	0,23
1 500 000	BPC Generation Infrastructure Trust, 4,162 %, 29 sept. 2032	1 500 000	1 495 680	0,23
2 000 000	BPC Generation Infrastructure Trust, 4,613 %, 29 sept. 2035	2 000 000	1 996 900	0,30
2 500 000	Brookfield Infrastructure Finance ULC, 3,70 %, 6 janv. 2031	2 500 000	2 481 700	0,37
6 000 000	Bruce Power LP, 4 %, 21 déc. 2032	5 996 640	5 961 900	0,90
1 000 000	Bruce Power LP, 4,27 %, 21 déc. 2034	999 750	996 730	0,15
8 973 000	Bruce Power LP, 4,70 %, 21 déc. 2027	8 971 115	9 235 999	1,40
5 000 000	Bruce Power LP, 4,70 %, 21 juin 2031	4 993 590	5 209 700	0,79
585 000	Obligation du gouvernement du Canada, 1 %, 1 <sup>er</sup> sept. 2026	579 159	579 998	0,09
9 200 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 3,035973 %, 28 janv. 2028	9 200 000	9 212 512	1,39
10 000 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 3,29835 %, 30 juin 2029	10 000 000	10 041 100	1,52
5 000 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 3,90 %, 20 juin 2031	4 996 400	5 062 850	0,76
6 000 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,20 %, 7 avr. 2032	6 056 820	6 082 080	0,92
5 000 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,90 %, 12 juin 2034	5 165 050	5 196 300	0,78
4 000 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,33 %, 20 janv. 2033	4 182 880	4 158 040	0,63
2 500 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 5,898 %, 28 janv. 2086	2 500 000	2 509 250	0,38
1 000 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 6,987 %, 28 juill. 2084	1 000 000	1 059 280	0,16

# FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

## Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2025

Nombre d'actions ou de parts/valeur nominale	Placements détenus (suite)	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
<b>Titres à revenu fixe canadiens (suite)</b>				
1 000 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 7,365 %	1 000 000 \$	1 053 850 \$	0,16
6 000 000	Canadian Natural Resources Ltd., 3,30 %, 8 déc. 2028	5 993 220	5 987 220	0,90
2 500 000	Canadian Natural Resources Ltd., 3,75 %, 8 févr. 2031	2 494 525	2 490 900	0,38
3 000 000	Canadian Natural Resources Ltd., 4,15 %, 15 déc. 2031	2 995 080	3 027 600	0,46
3 500 000	Canadian Natural Resources Ltd., 4,55 %, 8 févr. 2036	3 489 500	3 483 095	0,53
2 000 000	Capital Power Corp. 3,147 %, 1 <sup>er</sup> oct. 2032	1 641 460	1 872 000	0,28
3 750 000	Capital Power Corp. 4,231 %, 14 janv. 2033	3 749 625	3 718 800	0,56
9 700 000	Capital Power Corp. 5,378 %, 25 janv. 2027	9 846 357	9 944 343	1,50
3 000 000	Capital Power Corp. 8,125 %, 5 juin 2054	3 000 000	3 380 430	0,51
5 000 000	Cenovus Energy Inc., 4,25 %, 20 mars 2033	4 996 200	4 991 100	0,75
3 500 000	Central 1 Credit Union, 3,05625 %, 20 août 2027	3 500 000	3 506 650	0,53
1 500 000	CES Energy Solutions Corp., 6,875 %, 24 mai 2029	1 546 875	1 539 855	0,23
4 500 000	Chartwell, résidences pour retraités, 3,65 %, 6 mai 2028	4 493 115	4 522 185	0,68
6 250 000	Chartwell, résidences pour retraités, 4,40 %, 5 nov. 2029	6 265 147	6 375 063	0,96
4 500 000	Chartwell, résidences pour retraités, 4,50 %, 6 mars 2032	4 499 460	4 526 730	0,68
12 147 000	Chartwell, résidences pour retraités, 6 %, 8 déc. 2026	12 405 315	12 481 528	1,89
7 189 000	Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 2,456 %, 30 nov. 2026	7 160 532	7 174 047	1,08
3 000 000	Fiducie de placement immobilier Propriétés de Choix, 5,03 %, 28 févr. 2031	2 999 880	3 153 480	0,48
7 000 000	Citigroup Inc., 5,07 %, 29 avr. 2028	7 076 550	7 184 240	1,09
1 000 000	CNH Capital Canada Receivables Trust II, 3,492 %, 15 déc. 2032	999 709	999 709	0,15
5 000 000	CNH Industrial Capital Canada Ltd., 3,75 %, 5 juin 2029	5 000 000	5 018 300	0,76
2 500 000	CNH Industrial Capital Canada Ltd., 4 %, 11 avr. 2028	2 499 100	2 534 825	0,38
8 413 000	CNH Industrial Capital Canada Ltd., 4,80 %, 25 mars 2027	8 537 315	8 584 878	1,30
5 000 000	CNH Industrial Capital Canada Ltd., 5,50 %, 11 août 2026	5 101 000	5 083 900	0,77
2 000 000	Cogeco Communications Inc., 2,991 %, 22 sept. 2031	1 696 664	1 897 560	0,29
2 300 000	Cogeco Communications Inc., 4,743 %, 6 févr. 2035	2 300 000	2 316 192	0,35
2 000 000	Cogeco Communications Inc., 6,125 %, 27 févr. 2029	2 000 000	2 072 060	0,31
5 000 000	Crédit Agricole SA, 4,186 %, 15 oct. 2035	5 000 000	4 978 700	0,75
6 780 000	Fonds de placement immobilier Crombie, 3,133 %, 12 août 2031	6 556 822	6 402 218	0,97
1 000 000	Fonds de placement immobilier Crombie, 3,211 %, 9 oct. 2030	1 001 885	967 010	0,15
2 295 000	Fonds de placement immobilier Crombie, 3,677 %, 26 août 2026	2 412 434	2 303 675	0,35
4 000 000	Fonds de placement immobilier Crombie, 4,732 %, 15 janv. 2032	3 999 160	4 076 800	0,62
6 300 000	Fonds de placement immobilier Crombie, 5,139 %, 29 mars 2030	6 316 042	6 579 153	0,99
2 000 000	Fonds de placement immobilier Crombie, 5,244 %, 28 sept. 2029	2 001 405	2 093 980	0,32
10 000 000	Fiducie de placement immobilier industriel Dream, 2,539 %, 7 déc. 2026	9 950 600	9 965 700	1,51
10 672 000	Dream Summit Industrial LP, 2,25 %, 12 janv. 2027	10 579 367	10 584 810	1,60
10 500 000	Dream Summit Industrial LP, 3,466325 %, 4 mars 2028	10 557 930	10 553 340	1,59
700 000	Enbridge Inc., 3,10 %, 21 sept. 2033	567 364	654 416	0,10
29 000 000	Enbridge Inc. 3,140406 %, 25 févr. 2028	29 042 350	29 066 410	4,39
5 000 000	Enbridge Inc. 3,90 %, 25 févr. 2030	5 047 200	5 056 600	0,76
3 300 000	Enbridge Inc., 4,73 %, 22 août 2034	3 367 881	3 387 153	0,51
1 000 000	Enbridge Inc., 4,90 %, 26 mai 2028	999 870	1 035 980	0,16

# FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

## Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2025

Nombre d'actions ou de parts/valeur nominale	Placements détenus (suite)	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
	<b>Titres à revenu fixe canadiens (suite)</b>			
2 000 000	Pipelines Enbridge Inc., 6,05 %, 12 févr. 2029	2 131 380 \$	2 132 920 \$	0,32
11 250 000	Banque Équitable, 3,185 %, 3 août 2027	11 250 000	11 261 925	1,70
1 500 000	Banque Équitable, 3,87 %, 12 avr. 2029	1 499 685	1 507 155	0,23
5 000 000	Banque Équitable, 3,92 %, 24 sept. 2026	5 000 000	5 032 950	0,76
10 000 000	Banque Équitable, 5,16 % 11 janv. 2027	10 218 000	10 208 400	1,54
10 750 000	Fédération des Caisses Desjardins du Québec, 4,264 %, 24 janv. 2035	10 750 000	10 926 515	1,65
4 500 000	Fédération des Caisses Desjardins du Québec, 5,035 %, 23 août 2032	4 524 267	4 634 010	0,70
8 000 000	Fédération des Caisses Desjardins du Québec, 5,279 %, 15 mai 2034	8 000 000	8 405 760	1,27
2 500 000	First Capital Real Estate Investment Trust, 4,461 %, 15 févr. 2034	2 499 550	2 463 125	0,37
3 500 000	First Capital Real Estate Investment Trust, 4,76 %, 15 févr. 2035	3 499 510	3 476 760	0,53
3 000 000	First Capital Real Estate Investment Trust, 4,832 %, 13 juin 2033	3 000 000	3 051 240	0,46
9 000 000	Compagnie Crédit Ford du Canada, 4,613 %, 13 sept. 2027	9 029 000	9 112 770	1,38
1 000 000	Compagnie Crédit Ford du Canada, 4,819 %, 11 sept. 2028	1 000 000	1 013 690	0,15
4 500 000	Compagnie Crédit Ford du Canada, 5,242 %, 23 mai 2028	4 620 180	4 608 090	0,70
4 500 000	Compagnie Crédit Ford du Canada, 5,441 %, 9 févr. 2029	4 580 185	4 631 265	0,70
8 500 000	Compagnie Crédit Ford du Canada, 6,326 %, 10 nov. 2026	8 704 375	8 712 500	1,32
27 800 000	Compagnie Crédit Ford du Canada, 7 %, 10 févr. 2026	28 276 139	27 906 474	4,22
11 250 000	Compagnie Crédit Ford du Canada, 7,375 %, 12 mai 2026	11 534 400	11 420 438	1,73
3 300 000	Fortis Inc., 4,09 %, 26 mars 2032	3 300 000	3 332 406	0,50
3 000 000	Fortis Inc., 4,171 %, 9 sept. 2031	3 000 000	3 074 490	0,46
3 500 000	Financière General Motors du Canada Ltée, 3,80 %, 7 nov. 2030	3 494 890	3 473 435	0,52
1 516 000	George Weston Ltd. 6,69 %, 1 <sup>er</sup> mars 2033	1 707 259	1 710 670	0,26
1 142 000	George Weston Ltd. 7,10 %, 5 févr. 2032	1 301 149	1 297 894	0,20
1 500 000	Gibson Energy Inc., 2,85 %, 14 juill. 2027	1 361 985	1 492 620	0,23
7 000 000	Gibson Energy Inc., 3,60 %, 17 sept. 2029	6 753 538	6 989 080	1,06
7 000 000	Gibson Energy Inc., 4,45 %, 12 nov. 2031	7 118 972	7 112 700	1,07
10 000 000	Gibson Energy Inc., 4,45 %, 20 août 2032	10 125 095	10 081 200	1,52
400 000	Gibson Energy Inc., 5,25 %, 22 déc. 2080	400 000	401 900	0,06
1 650 000	Gibson Energy Inc., 5,75 %, 12 juill. 2033	1 649 373	1 782 132	0,27
6 750 000	Les Vêtements de Sport Gildan inc., 3,561576 %, 13 mars 2028	6 750 000	6 799 343	1,03
14 000 000	Société en commandite Holding FPI Granite, 3,071017 %, 11 déc. 2026	14 009 700	14 016 940	2,12
4 500 000	Honda Canada Finance Inc., 3,126325 %, 4 juin 2027	4 500 000	4 514 355	0,68
8 000 000	Honda Canada Finance Inc., 3,539 %, 23 sept. 2030	8 011 862	7 968 720	1,20
1 250 000	HOOPP Realty Finance Trust, 3,568 %, 27 nov. 2030	1 250 000	1 247 275	0,19
1 250 000	HOOPP Realty Finance Trust, 3,922 %, 27 nov. 2032	1 250 000	1 246 675	0,19
3 000 000	Hyundai Capital Canada Inc., 4,489 %, 26 juill. 2027	3 000 000	3 067 650	0,46
1 000 000	Hyundai Capital Canada Inc., 4,813 %, 1 <sup>er</sup> févr. 2027	1 000 000	1 020 710	0,15
2 000 000	iA Financial Corp Inc., 5,685 %, 20 juin 2033	2 004 229	2 107 820	0,32
1 643 000	Inter Pipeline Ltd., 4,232 %, 1 <sup>er</sup> juin 2027	1 666 452	1 661 007	0,25
1 500 000	Inter Pipeline Ltd., 6,59 %, 9 févr. 2034	1 499 415	1 694 430	0,26
5 000 000	Keyera Corp., 3,702 %, 15 oct. 2030	4 999 900	4 972 950	0,75

# FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

## Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2025

Nombre d'actions ou de parts/valeur nominale	Placements détenus (suite)	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
<b>Titres à revenu fixe canadiens (suite)</b>				
2 150 000	Keyera Corp., 4,204 %, 15 avr. 2033	2 151 373 \$	2 134 671 \$	0,32
2 000 000	Keyera Corp., 5,022 %, 28 mars 2032	2 087 980	2 095 560	0,32
1 500 000	Keyera Corp., 6 %, 15 oct. 2055	1 499 940	1 504 695	0,23
1 000 000	Keyera Corp., 6,875 %, 13 juin 2079	1 043 750	1 066 160	0,16
2 000 000	Les Compagnies Loblaw Ltée, 4,387 %, 16 juin 2035	2 000 000	2 017 500	0,30
5 000 000	Banque Manuvie du Canada, 2,988819 %, 21 août 2028	5 000 000	5 015 350	0,76
5 700 000	Banque Manuvie du Canada, 3,022536 %, 27 août 2027	5 700 000	5 722 800	0,86
1 500 000	Banque Manuvie du Canada, 3,689 %, 19 août 2030	1 500 000	1 509 105	0,23
3 500 000	Société Financière Manuvie, 3,983 %, 23 mai 2035	3 500 000	3 528 840	0,53
3 500 000	Société Financière Manuvie, 4,064 %, 6 déc. 2034	3 500 000	3 548 790	0,54
1 000 000	Société Financière Manuvie, 7,117 %, 19 juin 2082	1 000 000	1 041 350	0,16
3 000 000	Mondelez International Inc., 4,625 %, 3 juill. 2031	3 085 200	3 110 970	0,47
4 000 000	Banque Nationale du Canada, 3,308 %, 15 août 2028	3 999 720	4 013 960	0,61
5 000 000	Banque Nationale du Canada, 3,522 %, 17 juill. 2029	5 000 000	5 033 750	0,76
4 000 000	Banque Nationale du Canada, 3,637 %, 7 oct. 2027	4 024 480	4 023 880	0,61
8 300 000	Banque Nationale du Canada, 4,333 %, 15 août 2035	8 496 660	8 441 017	1,28
22 000 000	Banque Nationale du Canada, 4,982 %, 18 mars 2027	22 251 020	22 107 580	3,34
4 000 000	Banque Nationale du Canada, 5,426 %, 16 août 2032	3 945 965	4 141 520	0,63
10 000 000	North West Redwater Partnership / NWR Financing Co., Ltd., 2%, 1 <sup>er</sup> déc. 2026	9 920 200	9 938 000	1,50
577 000	Fonds de placement immobilier NorthWest Healthcare Properties, 6,25 %, 31 août 2027	571 487	579 371	0,09
246 000	NOVA Gas Transmission Ltd., 6,30 %, 27 mai 2030	316 110	266 184	0,04
2 500 000	Noverco Inc., 4,568 %, 28 janv. 2035	2 500 000	2 545 075	0,38
5 000 000	Oxford Properties Group Trust, 3,602 %, 13 nov. 2030	5 000 000	4 974 450	0,75
2 500 000	Oxford Properties Group Trust, 4,386 %, 4 juin 2032	2 500 000	2 552 425	0,39
14 296 000	Pembina Pipeline Corp., 3,71 %, 11 août 2026	14 319 739	14 340 318	2,17
3 100 000	Pembina Pipeline Corp., 4,24 %, 15 juin 2027	3 004 971	3 142 904	0,47
5 000 000	Pembina Pipeline Corp., 5,02 %, 12 janv. 2032	5 176 200	5 256 550	0,79
4 000 000	Pembina Pipeline Corp., 5,22 %, 28 juin 2033	3 998 280	4 239 760	0,64
2 350 000	Fonds de placement immobilier Primaris, 4,468 %, 1 <sup>er</sup> mars 2031	2 349 977	2 385 791	0,36
500 000	Fonds de placement immobilier Primaris, 4,727 %, 30 mars 2027	467 926	509 060	0,08
3 000 000	Fonds de placement immobilier Primaris, 4,998 %, 15 mars 2030	2 999 790	3 125 760	0,47
1 000 000	Fonds de placement immobilier Primaris, 6,374 %, 30 juin 2029	999 880	1 082 670	0,16
3 500 000	Prologis LP, 3,60 %, 15 févr. 2032	3 489 570	3 430 175	0,52
5 000 000	Reliance LP, 2,67 %, 1 <sup>er</sup> août 2028	4 551 447	4 911 050	0,74
2 500 000	Reliance LP, 2,68 %, 1 <sup>er</sup> déc. 2027	2 280 383	2 477 650	0,37
9 500 000	Reliance LP, 4,39 %, 16 avr. 2032	9 586 375	9 570 490	1,45
6 000 000	Fonds de placement immobilier RioCan, 3,143635 %, 1 <sup>er</sup> mars 2027	6 000 000	6 012 600	0,91
2 000 000	Fonds de placement immobilier RioCan, 4,004 %, 1 <sup>er</sup> mars 2028	2 000 000	2 026 240	0,31
2 500 000	Fonds de placement immobilier RioCan, 4,417 %, 1 <sup>er</sup> oct. 2032	2 500 000	2 483 575	0,38
159 000	Rogers Communications Inc., 3,25 %, 1 <sup>er</sup> mai 2029	154 162	158 124	0,02
14 100 000	Rogers Communications Inc., 3,65 %, 31 mars 2027	13 691 077	14 188 407	2,14
18 880 000	Rogers Communications Inc., 5 %, 17 déc. 2081	18 920 394	19 109 958	2,89
6 750 000	Rogers Communications Inc., 5,65 %, 21 sept. 2026	6 840 352	6 883 583	1,04

# FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

## Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2025

Nombre d'actions ou de parts/valeur nominale	Placements détenus (suite)	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
<b>Titres à revenu fixe canadiens (suite)</b>				
1 300 000	Rogers Communications Inc., 6,75 %, 9 nov. 2039	1 461 811 \$	1 517 867 \$	0,23
5 000 000	Banque Royale du Canada, 3,572 %, 9 déc. 2031	5 000 000	4 980 400	0,75
3 500 000	Banque Royale du Canada, 3,985 %, 22 juill. 2031	3 500 000	3 559 185	0,54
4 500 000	Banque Royale du Canada, 4,279 %, 4 févr. 2035	4 499 955	4 581 855	0,69
4 000 000	Banque Royale du Canada, 4,829 %, 8 août 2034	3 999 920	4 154 440	0,63
1 500 000	Banque Royale du Canada, 6,698 %	1 500 000	1 577 445	0,24
1 300 000	Banque Royale du Canada, 7,408 %	1 300 000	1 404 936	0,21
1 000 000	Sienna Senior Living Inc., 2,82 %, 31 mars 2027	1 003 290	997 110	0,15
5 000 000	Sienna Senior Living Inc., 3,524 %, 18 déc. 2028	5 000 000	5 009 400	0,76
4 000 000	Sienna Senior Living Inc., 4,112 %, 21 août 2030	4 000 000	4 030 920	0,61
4 500 000	Sienna Senior Living Inc., 4,436 %, 17 oct. 2029	4 509 266	4 613 175	0,70
3 500 000	Fonds de placement immobilier SmartCentres, 3,599 %, 12 juin 2029	3 499 895	3 480 750	0,53
2 500 000	Fonds de placement immobilier SmartCentres, 4,318 %, 12 juin 2032	2 499 900	2 471 200	0,37
3 000 000	Fonds de placement immobilier SmartCentres, 5,162 %, 1 <sup>er</sup> août 2030	3 000 054	3 133 260	0,47
5 000 000	Sobeys Inc., 3,10 %, 30 oct. 2028	5 000 000	4 974 200	0,75
2 000 000	South Bow Canadian Infrastructure Holdings Ltd., 4,933 %, 1 <sup>er</sup> févr. 2035	1 999 920	2 051 160	0,31
3 000 000	Stella-Jones Inc., 4,312 %, 1 <sup>er</sup> oct. 2031	3 019 950	3 027 660	0,46
3 750 000	Financière Sun Life inc., 4,56 %, 3 déc. 2040	3 747 300	3 736 500	0,56
2 250 000	Suncor Énergie inc., 3,55 %, 14 nov. 2030	2 247 143	2 227 860	0,34
1 000 000	Suncor Énergie inc., 5,40 %, 17 nov. 2026	1 026 284	1 022 340	0,15
3 000 000	TELUS Corp., 2,75 %, 8 juill. 2026	2 816 430	3 000 360	0,45
1 000 000	TELUS Corp., 3,30 %, 2 mai 2029	945 075	999 510	0,15
1 500 000	TELUS Corp., 4,65 %, 13 août 2031	1 498 665	1 556 220	0,24
7 300 000	TELUS Corp., 4,95 %, 18 févr. 2031	7 436 391	7 676 023	1,16
9 500 000	TELUS Corp., 5 %, 13 sept. 2029	9 893 120	9 962 460	1,50
3 000 000	TELUS Corp., 5,25 %, 15 nov. 2032	2 922 000	3 191 910	0,48
3 500 000	TELUS Corp., 6,25 %, 21 juill. 2055	3 528 080	3 677 380	0,56
12 500 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 2,95 %, 8 mars 2027	12 495 625	12 509 875	1,89
7 500 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,616 %, 30 janv. 2032	7 500 000	7 471 575	1,13
5 000 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,807 %, 15 nov. 2028	5 053 650	5 061 950	0,76
4 000 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 3,934 %, 3 mai 2032	3 761 320	4 043 840	0,61
800 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 7,023 %, 27 juill. 2082	800 000	834 624	0,13
1 300 000	La Compagnie de téléphone Bell du Canada ou Bell Canada, 5,15 %, 14 nov. 2028	1 298 921	1 358 500	0,21
17 000 000	L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, 5,503 %, 13 janv. 2033	17 595 530	17 679 660	2,67
5 000 000	La Banque Toronto-Dominion, 3,06 %, 26 janv. 2032	4 998 700	5 005 050	0,76
10 800 000	La Banque Toronto-Dominion, 3,842 %, 29 mai 2031	10 812 837	10 924 956	1,65
5 000 000	La Banque Toronto-Dominion, 4,002 %, 31 oct. 2030	5 000 000	5 095 000	0,77
12 000 000	Toyota Credit Canada Inc., 2,9863 %, 20 nov. 2028	12 000 000	12 035 400	1,82
2 000 000	TransAlta Corp., 5,625 %, 24 mars 2032	1 999 692	2 072 760	0,31
500 000	TransAlta Corp., 7,30 %, 22 oct. 2029	570 000	548 880	0,08
14 595 000	TransCanada Pipelines Ltd., 4,35 %, 12 mai 2026	14 651 821	14 660 969	2,21

# FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

## Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2025

Nombre d'actions ou de parts/valeur nominale	Placements détenus (suite)	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
<b>Titres à revenu fixe canadiens (suite)</b>				
4 500 000	TransCanada PipeLines Ltd., 4,575 %, 20 févr. 2035	4 500 000 \$	4 555 845 \$	0,69
10 000 000	TransCanada PipeLines Ltd., 5,33 %, 12 mai 2032	10 763 300	10 714 900	1,62
4 700 000	TransCanada PipeLines Ltd., 5,65 %, 20 juin 2029	5 063 592	5 000 518	0,76
688 000	TransCanada PipeLines Ltd., 6,89 %, 7 août 2028	754 440	744 870	0,11
2 395 000	TransCanada PipeLines Ltd., 8,29 %, 5 févr. 2026	2 450 205	2 405 993	0,36
4 000 000	TransCanada Trust, 4,65 %, 18 mai 2077	3 683 376	4 040 120	0,61
6 000 000	Transcontinental Inc., 2,28 %, 13 juill. 2026	5 996 829	5 977 260	0,90
4 000 000	TriSummit Utilities Inc., 3,71 %, 14 févr. 2031	3 999 600	3 973 720	0,60
2 000 000	TriSummit Utilities Inc., 4,40 %, 14 nov. 2035	1 999 040	1 976 340	0,30
1 000 000	TriSummit Utilities Inc., 4,48 %, 24 avr. 2032	999 580	1 023 150	0,15
2 700 000	Ventas Canada Finance Ltd., 5,10 %, 5 mars 2029	2 697 759	2 820 879	0,43
500 000	Vidéotron Itée 3,125 %, 15 janv. 2031	502 813	484 490	0,07
3 000 000	Vidéotron Itée 3,625 %, 15 juin 2028	2 918 271	3 004 380	0,45
12 000 000	Vidéotron Itée 3,95 %, 15 oct. 2032	11 876 670	11 844 000	1,79
30 369 000	Vidéotron Itée 4,50 %, 15 janv. 2030	30 677 420	30 844 579	4,66
15 000 000	Vidéotron Itée 4,65 %, 15 juill. 2029	15 238 206	15 574 350	2,35
10 000 000	VW Credit Canada Inc., 3,288109 %, 20 nov. 2028	10 000 000	10 040 600	1,52
5 000 000	VW Credit Canada Inc., 3,356356 %, 19 févr. 2027	5 000 000	5 022 900	0,76
2 500 000	VW Credit Canada Inc., 3,81 %, 19 nov. 2030	2 499 200	2 490 275	0,38
14 218 000	VW Credit Canada Inc., 5,75 %, 21 sept. 2026	14 556 478	14 516 862	2,19
2 000 000	Wolf Midstream Canada LP, 6,40 %, 18 juill. 2029	2 052 500	2 088 980	0,32
		<u>1 114 403 683</u>	<u>1 124 754 461</u>	<u>169,93</u>
<b>Titres du marché monétaire canadien</b>				
10 000 000	Enbridge Inc. PC, 3 févr. 2026	9 974 460	9 974 460	1,51
10 000 000	Enbridge Inc. PC, 8 janv. 2026	9 994 152	9 994 152	1,51
7 000 000	Enbridge Inc. PC, 29 janv. 2026	6 984 846	6 984 846	1,06
25 000 000	Enbridge Inc. PC, 2 févr. 2026	24 938 025	24 938 025	3,77
5 000 000	Enbridge Inc. PC, 2 janv. 2026	4 999 266	4 999 266	0,76
7 000 000	Enbridge Inc. PC, 13 janv. 2026	6 993 327	6 993 327	1,06
5 000 000	Enbridge Inc. PC, 28 janv. 2026	4 989 574	4 989 574	0,75
6 500 000	Nova Scotia Power Inc. PC, 3 févr. 2026	6 483 835	6 483 835	0,98
2 000 000	Nova Scotia Power Inc. PC, 5 janv. 2026	1 999 268	1 999 268	0,30
6 000 000	Nova Scotia Power Inc. PC, 9 janv. 2026	5 996 049	5 996 049	0,91
2 000 000	Nova Scotia Power Inc. PC, 28 janv. 2026	1 995 914	1 995 914	0,30
3 000 000	Nova Scotia Power Inc. PC, 30 janv. 2026	2 993 427	2 993 427	0,45
16 350 000	Tourmaline Oil Corp PC, 20 janv. 2026	16 325 897	16 325 897	2,47
2 500 000	Tourmaline Oil Corp PC, 27 janv. 2026	2 495 039	2 495 039	0,38
2 500 000	Tourmaline Oil Corp PC, 28 janv. 2026	2 494 852	2 494 852	0,38
12 500 000	Tourmaline Oil Corp PC, 21 janv. 2026	12 480 651	12 480 651	1,89
		<u>122 138 582</u>	<u>122 138 582</u>	<u>18,48</u>

# FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

## Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2025

Nombre d'actions ou de parts/valeur nominale	Placements détenus (suite)	Coût moyen	Juste valeur	% de la valeur liquidative
<b>Actions privilégiées canadiennes</b>				
10 000	Enbridge Inc., actions privilégiées, 4,376 %	156 200 \$	231 700 \$	0,04
8 500	Enbridge Inc., actions privilégiées, 4,40 %	117 283	193 715	0,03
10 000	Power Financial Corp., actions privilégiées, 4,50 %	250 000	206 000	0,03
		<u>523 483</u>	<u>631 415</u>	<u>0,10</u>
<b>Titres à revenu fixe américains</b>				
2 000 000	Banque de Montréal, 4,35 %, 22 sept. 2031	2 782 085	2 740 614	0,41
3 000 000	Banque Canadienne Impériale de Commerce, 4,58 %, 8 sept. 2031	4 245 935	4 148 198	0,63
1 500 000	Element Fleet Management Corp. 6,271 %, 26 juin 2026	1 977 225	2 075 662	0,31
8 000 000	Emera Inc., 6,75 %, 15 juin 2076	11 212 992	11 043 318	1,67
700 000	Expedia Group Inc., 2,95 %, 15 mars 2031	880 518	893 317	0,13
1 000 000	Les Vêtements de Sport Gildan inc., 4,70 %, 7 oct. 2030	1 383 445	1 366 713	0,21
3 000 000	JPMorgan Chase & Co., 1,578 %, 22 avr. 2027	3 724 436	4 082 530	0,62
5 000 000	Morgan Stanley, 2,239 %, 21 juill. 2032	6 138 728	6 093 163	0,92
2 000 000	Morgan Stanley, 4,133 %, 18 oct. 2029	2 809 600	2 741 683	0,41
2 000 000	Morgan Stanley, 4,356 %, 22 oct. 2031	2 809 600	2 735 402	0,41
3 000 000	Morgan Stanley, 5,449 %, 20 juill. 2029	4 094 892	4 247 028	0,64
1 000 000	Morgan Stanley Bank NA, 4,952 %, 14 janv. 2028	1 347 300	1 384 228	0,21
500 000	MSCI Inc., 4 %, 15 nov. 2029	685 248	671 973	0,10
1 000 000	Oracle Corp., 1,65 %, 25 mars 2026	1 241 243	1 363 161	0,21
1 000 000	Performance Food Group Inc., 4,25 %, 1 <sup>er</sup> août 2029	1 245 650	1 346 072	0,20
2 000 000	Royalty Pharma PLC, 2,15 %, 2 sept. 2031	2 469 259	2 414 745	0,36
3 000 000	South Bow USA Infrastructure Holdings LLC, 5,026 %, 1 <sup>er</sup> oct. 2029	4 208 136	4 177 658	0,63
2 000 000	La Banque de Nouvelle-Écosse, 4,338 %, 15 sept. 2031	2 785 191	2 735 457	0,41
2 500 000	La Banque Toronto-Dominion, 4,109 %, 13 oct. 2028	3 487 000	3 437 322	0,52
500 000	La Banque Toronto-Dominion, 4,808 %, 3 juin 2030	711 787	700 171	0,11
		<u>60 240 270</u>	<u>60 398 415</u>	<u>9,11</u>
	<b>Total des placements détenus</b>	1 298 297 671	1 308 975 873	197,78

Nombre d'actions ou de parts/valeur nominale	Placements vendus à découvert	Produit de la vente à découvert	Juste valeur	% de la valeur liquidative
<b>Titres à revenu fixe canadiens</b>				
(51 800 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 0,25 %, 1 <sup>er</sup> mars 2026	(51 566 296) \$	(51 639 937) \$	(7,80)
(30 590 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 0,50 %, 1 <sup>er</sup> déc. 2030	(27 184 625)	(27 139 142)	(4,10)
(5 000 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,25 %, 1 <sup>er</sup> juin 2030	(4 677 593)	(4 655 150)	(0,70)
(36 130 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 <sup>er</sup> déc. 2031	(33 140 163)	(33 024 627)	(4,99)
(16 350 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 1,50 %, 1 <sup>er</sup> juin 2031	(15 083 698)	(15 097 917)	(2,28)
(15 976 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2 %, 1 <sup>er</sup> juin 2028	(15 054 531)	(15 737 159)	(2,38)
(19 184 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2 %, 1 <sup>er</sup> juin 2032	(18 005 222)	(17 911 142)	(2,71)

# FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

## Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2025

Nombre d'actions ou de parts/valeur nominale	Total des placements vendus à découvert (suite)	Produit de la vente à découvert	Juste valeur	% de la valeur liquidative
<b>Titres à revenu fixe canadiens (suite)</b>				
(36 355 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,50 %, 1 <sup>er</sup> déc. 2032	(35 073 592) \$	(34 815 002) \$	(5,26)
(25 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,75 %, 1 <sup>er</sup> déc. 2055	(20 062)	(20 158)	0,00
(4 262 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,75 %, 1 <sup>er</sup> juin 2033	(4 119 845)	(4 128 599)	(0,62)
(13 952 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,75 %, 1 <sup>er</sup> mars 2030	(13 895 417)	(13 871 916)	(2,10)
(65 946 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,75 %, 1 <sup>er</sup> sept. 2027	(65 934 321)	(66 145 157)	(9,99)
(32 617 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 2,75 %, 1 <sup>er</sup> sept. 2030	(32 611 342)	(32 319 207)	(4,88)
(2 400 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 3,25 %, 1 <sup>er</sup> déc. 2033	(2 438 160)	(2 397 168)	(0,36)
(6 962 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 3,25 %, 1 <sup>er</sup> déc. 2034	(7 077 532)	(6 911 317)	(1,04)
(8 690 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 3,25 %, 1 <sup>er</sup> déc. 2035	(8 639 331)	(8 566 341)	(1,29)
(4 165 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 3,25 %, 1 <sup>er</sup> juin 2035	(4 147 556)	(4 121 268)	(0,62)
(21 298 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 3,25 %, 1 <sup>er</sup> sept. 2028	(21 668 575)	(21 594 255)	(3,26)
(7 481 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 3,50 %, 1 <sup>er</sup> mars 2028	(7 636 530)	(7 614 685)	(1,15)
(49 018 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 3,50 %, 1 <sup>er</sup> sept. 2029	(50 304 949)	(50 150 806)	(7,58)
(9 820 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 4 %, 1 <sup>er</sup> août 2026	(9 982 363)	(9 913 486)	(1,50)
(15 515 000)	Obligation du gouvernement du Canada, 4 %, 1 <sup>er</sup> mars 2029	(16 006 800)	(16 088 279)	(2,43)
		<u>(444 268 503)</u>	<u>(443 862 718)</u>	<u>(67,04)</u>
<b>Option américaine</b>				
(20 000 000)	Option sur les contrats à terme à 5 ans, févr. 2026, C 110	(156 188)	(21 430)	0,00
	<b>Total des placements vendus à découvert</b>	<u>(444 424 691)</u>	<u>(443 884 148)</u>	<u>(67,04)</u>
	Commissions et autres coûts d'opérations du portefeuille	<u>(8 505)</u>	<u>—</u>	<u>—</u>
	<b>Placements détenus, montant net</b>	<u><b>853 864 475 \$</b></u>	<u>865 091 725</u>	<u>130,74</u>
<b>Swap américain</b>				
	CDX.NA.IG.45, valeur notionnelle de 25 000 000 \$ US, Échéance : 20 décembre 2030		786 692	0,12
	Profit latent, contrats de change à terme (tableau 1)		1 378 240	0,21
	Perte latente, contrats à terme standardisés (tableau 2)		(1 661 126)	(0,25)
	<b>Autres passifs, montant net</b>		<u>(202 825 630)</u>	<u>(30,70)</u>
	<b>Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables</b>		<u><b>661 983 209 \$</b></u>	<u><b>100,00</b></u>

# FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

## Inventaire du portefeuille (suite)

Au 31 décembre 2025

Tableau 1 — Contrats de change à terme

Date de règlement	Devise vendue	Devise achetée	Cours de change à terme	Prix du contrat	Juste valeur	Gain latent (perte latente)
30 janvier 2026	USD	CAD	1,369755	(71 058 716) \$	(69 673 392) \$	1 385 324 \$
30 janvier 2026	CAD	USD	1,369755	3 542 227	3 535 143	(7 084)
Actif dérivé						1 378 240
<b>Profit latent total sur les contrats de change à terme</b>						<b>1 378 240 \$</b>

Tableau 2 – Contrats à terme standardisés

Contrats à terme standardisés	Date de règlement	Position	Nombre de contrats	Prix du contrat	Montant notionnel	Perte latente
Contrats à terme sur obligations canadiennes à 2 ans	Mars 2026	Acheteur	3 351	105,61 \$	354 569 310 \$	(686 955) \$
Contrats à terme sur obligations canadiennes à 5 ans	Mars 2026	Acheteur	1 861	113,29	211 431 984	(599 294)
Billet du trésor américain à 2 ans (CBT)	Mars 2026	Acheteur	330	104,41	68 910 453	(13 801)
Billet du trésor américain à 5 ans (CBT)	Mars 2026	Acheteur	719	109,30	78 853 342	(361 076)
<b>Perte latente totale sur les contrats à terme standardisés</b>						<b>(1 661 126) \$</b>

# FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

---

Le Fonds de revenu fixe 2.0 Algonquin (le « Fonds ») est une fiducie de fonds commun de placement alternative constituée en vertu des lois de la province d'Ontario aux termes d'une déclaration de fiducie principale datée du 20 août 2019, qui peut être modifiée de temps à autre (la « déclaration de fiducie »). Le Fonds a commencé à exercer des activités le 9 décembre 2019. Le siège social du Fonds est situé au 161 Bay Street, Suite 1230, Toronto (Ontario) M5J 2S1.

Algonquin Capital Corporation agit à titre de fiduciaire (le « fiduciaire ») du Fonds. Le fiduciaire est une société constituée en vertu des lois de la province d'Ontario. Le fiduciaire agit également à titre de gestionnaire et de gestionnaire de portefeuille (le « gestionnaire ») du Fonds. Le gestionnaire est chargé de la gestion du Fonds. Les courtiers principaux et dépositaires du Fonds sont TD Securities Inc. (« TDSI ») et BMO Marchés des capitaux (« BMO »).

L'objectif de placement du Fonds est de générer un rendement total positif à long terme et de préserver le capital. Le gestionnaire cherchera à atteindre l'objectif de placement du Fonds en investissant principalement dans des titres de créance et des instruments productifs de revenu de gouvernements, de sociétés et d'institutions financières des pays développés, ainsi que dans des contrats dérivés à des fins de placement ou de couverture. Le Fonds peut également investir dans des titres de créance convertibles, des titres à revenu fixe d'organismes gouvernementaux ou d'organismes supranationaux, des titres à taux variable, des fiducies, des obligations et des prêts de sociétés, des fonds négociés en bourse (« FNB »), des sociétés en commandite et des actions privilégiées. Le Fonds gère ses positions acheteur et vendeur afin de réduire l'incidence de la volatilité du marché sur son portefeuille de placements. Le Fonds peut conclure des opérations de prêt, de mise en pension et de prise en pension de titres afin de gagner un revenu supplémentaire. Le Fonds peut également chercher à obtenir une exposition semblable à un placement direct dans des titres à revenu fixe à l'aide de dérivés de crédit et de taux d'intérêt.

Le Fonds est assujéti à certaines restrictions et pratiques contenues dans la législation sur les valeurs mobilières, dont le Règlement 81-102 (« Règlement 81-102 »), qui visent notamment à faire en sorte que les placements des fonds communs de placement soient diversifiés et relativement liquides et que les fonds communs de placement soient gérés de façon adéquate. Le gestionnaire entend gérer le Fonds conformément à ces restrictions et pratiques ou obtenir une dispense auprès des autorités en valeurs mobilières avant de mettre en œuvre tout changement. Le texte qui suit présente une description des dispenses que le Fonds a obtenues relativement aux exigences du Règlement 81-102 ou une description de l'activité d'investissement générale.

# FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

---

Dispense relative aux placements dans un fonds alternatif :

Pour qu'il puisse réaliser des ventes à découvert de « titres d'État » (au sens donné à ce terme dans le Règlement 81-102) jusqu'à concurrence de 300 % de sa valeur liquidative, le Fonds a obtenu des autorités en valeurs mobilières une dispense de l'application des dispositions suivantes du Règlement 81-102 :

- i. l'alinéa 2.6.1 1) c) v), qui interdit au Fonds de vendre un titre à découvert si, au moment de la vente à découvert, la valeur marchande globale des titres qu'il a vendus à découvert dépasse 50 % de sa valeur liquidative;
- ii. l'article 2.6.2, qui stipule que le Fonds ne peut pas emprunter de fonds ni vendre de titres à découvert dans le cas où, par suite d'une telle opération, la valeur marchande globale des fonds empruntés combinée à la valeur marchande globale des titres vendus à découvert par le Fonds excéderait 50 % de la valeur liquidative de celui-ci.

## 1. Mode de présentation :

### a) Déclaration de conformité :

Les présents états financiers annuels ont été établis selon les Normes IFRS de comptabilité. Le fiduciaire a approuvé la publication des présents états financiers le 24 mars 2026.

### b) Base d'évaluation :

Les présents états financiers annuels ont été préparés au coût historique, à l'exception des actifs financiers et des passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »), qui sont présentés à la juste valeur.

# FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

---

## 1. Mode de présentation (suite) :

### c) Monnaie fonctionnelle et conversion des monnaies étrangères :

La monnaie fonctionnelle et de présentation du Fonds est le dollar canadien. Les transactions de placement ainsi que les produits et les charges en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les achats et les ventes de titres étrangers libellés en monnaies étrangères et le revenu connexe, ainsi que les autres actifs et passifs monétaires, sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur aux dates respectives de telles transactions.

La juste valeur des placements libellés en monnaies étrangères a été convertie en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Les profits et les pertes de change réalisés à la vente de placements sont inclus au poste « Profit net réalisé sur la vente de placements, compte tenu des écarts de conversion » dans les états du résultat global. Les profits de change latents (pertes de change latentes) sur les actifs détenus par le Fonds et les passifs du Fonds sont inclus au poste « Variation nette de la (moins-value) plus-value latente des placements » dans les états du résultat global.

## 2. Informations sur les méthodes comptables significatives :

Les paragraphes suivants résument les méthodes comptables significatives du Fonds :

### a) Instruments financiers :

#### i) Classement :

Le Fonds classe ses placements à titre d'actifs financiers et de passifs financiers à la JVRN.

Les placements du Fonds sont gérés et leur performance est évaluée en fonction de la juste valeur. Le portefeuille de placements n'est ni détenu afin d'en percevoir des flux de trésorerie contractuels ni détenu à la fois afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers. Le Fonds se concentre principalement sur les informations sur la juste valeur et utilise ces informations pour évaluer la performance des actifs et prendre des décisions.

Tous les autres actifs financiers et passifs financiers, sauf les parts rachetables, sont évalués au coût amorti et sont classés comme évalués au coût amorti. Les parts rachetables sont évaluées au prix de rachat et sont considérées comme un montant résiduel.

# FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

---

## 2. Informations sur les méthodes comptables significatives (suite) :

### ii) Comptabilisation et évaluation initiale :

Les actifs financiers et les passifs financiers à la JVRN sont initialement comptabilisés à la date de la transaction, soit la date à laquelle le Fonds devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. À compter de cette date, les profits et les pertes provenant de variations de la juste valeur des actifs et des passifs sont comptabilisés dans les états du résultat global.

Les autres actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle ils ont été générés.

Les actifs financiers et les passifs financiers à la JVRN sont initialement évalués à la juste valeur et les coûts d'opérations sont comptabilisés dans les états du résultat global. Les actifs financiers et les passifs financiers qui ne sont pas à la JVRN sont initialement évalués à la juste valeur majorée des coûts d'opérations directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission.

Les méthodes comptables utilisées par le Fonds pour l'évaluation de la juste valeur de ses placements et de ses dérivés sont identiques à celles utilisées pour évaluer la valeur liquidative aux fins des transactions avec les porteurs de parts.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou que le Fonds transfère l'actif financier et la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif à une autre entité. Le Fonds décomptabilise les passifs financiers uniquement lorsque ses obligations sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

### iii) Évaluation des placements :

La juste valeur correspond au prix qui serait reçu à l'occasion de la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une transaction conclue à des conditions normales entre des intervenants du marché, à la date d'évaluation sur le principal marché ou, en son absence, sur le marché le plus avantageux auquel a accès le Fonds à cette date. La juste valeur d'un passif tient compte du risque de non-exécution.

Le Fonds évalue la juste valeur d'un instrument en utilisant le cours de l'instrument sur un marché actif, lorsqu'il est disponible. Un marché est considéré comme actif si des transactions pour l'actif ou le passif sont réalisées à une fréquence suffisante et avec un volume suffisant pour fournir de façon continue des informations sur les cours.

# FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

---

## 2. Informations sur les méthodes comptables significatives (suite) :

La juste valeur des swaps sur défaillance de crédit est déterminée selon les cours disponibles auprès de services d'évaluation indépendants (par exemple, Bloomberg), et la juste valeur des contrats de change à terme est déterminée à l'aide des taux de change à terme cotés à la date de présentation de l'information financière, tels qu'ils sont obtenus auprès d'une source indépendante. Les contrats à terme standardisés sont évalués sur la base de la différence entre le prix du contrat à la date de l'opération et le prix de règlement à la date d'évaluation.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs (comme les titres négociables) est fondée sur le cours de clôture des marchés. Le Fonds utilise soit le dernier cours, soit les cours fournis par des services d'évaluation indépendants pour les actifs et passifs financiers lorsque ces cours s'inscrivent dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Dans les cas où le dernier cours ou le cours fourni ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause de cet actif financier ou de ce passif financier.

La juste valeur des contrats de change à terme est établie en fonction des taux de change à terme cotés à la date de clôture, obtenus d'une source indépendante.

### b) Coût des placements :

Le coût des placements correspond à la somme payée pour chaque titre et est déterminé selon la méthode du coût moyen, compte non tenu des commissions et autres coûts d'opérations du portefeuille.

### c) Coûts d'opérations :

Les commissions et autres coûts d'opérations sont des coûts différentiels qui sont directement attribuables à l'acquisition, à l'émission ou à la cession d'un placement, ce qui comprend les honoraires et les commissions versés aux mandataires et aux conseillers, les prélèvements des organismes de réglementation et des bourses des valeurs mobilières, ainsi que les droits et les taxes de transfert. Les commissions et autres coûts d'opérations du portefeuille sont comptabilisés à titre de charges aux états du résultat global.

# FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

---

## 2. Informations sur les méthodes comptables significatives (suite) :

### d) Autres actifs et passifs financiers :

Les souscriptions à recevoir, les montants à recevoir du courtier, les intérêts et dividendes à recevoir et les remboursements des charges à recevoir sont classés et évalués au coût amorti. Le montant à payer au courtier, les créiteurs et charges à payer, les intérêts et frais d'emprunt à payer sur les placements vendus à découvert, les frais de gestion à payer, les rachats à payer et les distributions à payer sont classés et évalués au coût amorti. Les passifs financiers sont généralement réglés dans les 12 mois suivant l'émission. Les autres actifs et passifs financiers sont à court terme et sont comptabilisés au coût amorti, qui se rapproche de la juste valeur.

### e) Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série et par part :

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une série de parts donnée est établi en calculant la valeur de sa quote-part dans les actifs et les passifs communs à toutes les séries du Fonds, moins les passifs du Fonds attribuables uniquement à cette série. Les charges directement liées à une série sont imputées directement à cette série. Les produits, les profits et les pertes réalisés et latents sur les placements et les autres charges sont répartis proportionnellement entre les séries selon l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables relatif de chaque série.

Pour chaque part du Fonds vendue, le Fonds reçoit un montant égal à la valeur liquidative par part à la date de la vente, qui est inclus dans l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables. Les parts sont rachetables au gré du porteur à leur valeur liquidative à la date de rachat. Pour chaque part rachetée, la valeur liquidative attribuable aux porteurs de parts rachetables est diminuée de la valeur liquidative par part à la date du rachat.

Les parts rachetables sont évaluées à la valeur actuelle de l'actif net du Fonds et sont considérées comme une tranche résiduelle de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

Étant donné les séries de parts actuellement émises, et puisque les différentes séries ne possèdent pas des caractéristiques identiques, les parts rachetables sont classées dans les passifs financiers.

L'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série, est calculé en divisant l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables d'une série donnée de parts par le nombre total de parts de cette série en circulation à la clôture de l'exercice.

# FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

---

## 2. Informations sur les méthodes comptables significatives (suite) :

- f) Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série et par part :

L'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série et par part, est fondée sur l'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables attribué à chaque série de parts, divisée par le nombre moyen pondéré de parts en circulation de cette série au cours de l'exercice.

- g) Transactions de placement et comptabilisation des produits :

Les produits d'intérêts aux fins de distribution présentés aux états du résultat global représentent l'intérêt au taux nominal reçu par le Fonds et ils sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Fonds n'amortit pas les primes versées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, sauf en ce qui a trait aux obligations à coupon zéro, qui sont amorties selon le mode linéaire.

Le profit réalisé (la perte réalisée) sur la vente de placements compte tenu des écarts de conversion et la plus-value (moins-value) latente des placements sont déterminés selon la méthode du coût moyen. Le coût moyen ne comprend pas l'amortissement des primes ou des escomptes sur les titres à revenu fixe, sauf en ce qui a trait aux obligations à coupon zéro.

- h) Impôt sur le revenu :

Le Fonds est admissible à titre de fiducie de fonds commun de placement aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) (la « Loi de l'impôt ») et, par conséquent, n'est pas soumis à l'impôt sur son revenu imposable net pour l'année d'imposition terminée en décembre, qui est payé ou à payer à ses porteurs de parts à la fin de l'année d'imposition. Toutefois, toute tranche du revenu net du Fonds qui n'est pas payée ou à payer est assujettie à l'impôt. L'impôt sur le revenu net qui n'est pas payé ou à payer peut généralement être recouvré aux termes de dispositions de remboursement prévues dans la législation fiscale, lorsque des rachats ont lieu. Le Fonds a l'intention de distribuer la totalité de son revenu pour éviter d'être assujetti à l'impôt sur le revenu.

Le Fonds est assujetti à des retenues d'impôt sur le revenu étranger. En règle générale, le Fonds traite les retenues d'impôt comme une charge portée en diminution des produits, aux fins de l'impôt.

Aux 31 décembre 2025 et 2024, le Fonds ne disposait d'aucun solde au titre des reports de pertes en capital et de pertes autres qu'en capital.

# FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

---

## 2. Informations sur les méthodes comptables significatives (suite) :

### i) Compensation d'instruments financiers :

Les actifs financiers et les passifs financiers peuvent être compensés, et le solde net est présenté dans les états de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il existe une intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément. Dans le cours normal de ses activités, le Fonds peut conclure différentes conventions-cadres de compensation ou des accords semblables qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent une compensation des montants en cause dans certaines circonstances, comme la faillite ou la résiliation des contrats.

### j) Intérêts et frais d'emprunt :

Le Fonds prend des positions acheteur et vendeur et engage des charges d'intérêts et des frais d'emprunt qui sont calculés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Bien que le recours à des capitaux d'emprunt puisse améliorer considérablement le rendement sur le capital investi, il peut également exacerber les répercussions défavorables auxquelles est exposé le portefeuille de placements du Fonds en ayant pour effet d'accroître l'exposition de celui-ci au risque lié au capital et d'augmenter les charges courantes.

### k) Souscriptions à recevoir et rachats à payer

Les souscriptions à recevoir correspondent aux montants à recevoir au titre des parts du Fonds pour lesquelles des demandes de souscription ont été reçues et des parts ont été émises avant la fin de l'exercice, mais pour lesquelles la contrepartie n'avait pas été reçue par le Fonds à la clôture de l'exercice.

Les rachats à payer correspondent à des montants à payer pour des parts du Fonds dont les demandes de rachat ont été reçues avant la fin de l'exercice, mais qui n'avaient pas été payés à la fin de l'exercice.

### l) Association avec des entités structurées non consolidées

Une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui la contrôle, par exemple dans le cas où les droits de vote concernent uniquement les tâches administratives et où les activités principales sont dirigées au moyen d'accords contractuels. Le gestionnaire du Fonds a établi que ses investissements dans d'autres fonds d'investissement et dans des fonds négociés en bourse sont considérés comme des entités structurées non consolidées.

# FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

---

## 2. Informations sur les méthodes comptables significatives (suite) :

### m) Classement des parts rachetables émises par le Fonds

L'IAS 32, Instruments financiers – Présentation, exige que les instruments remboursables au gré du porteur soient présentés comme un passif plutôt que comme un actif net dans l'état de la situation financière du Fonds, à moins que certaines conditions ne soient remplies. Les parts rachetables de la Fiducie ne satisfont pas aux critères de la norme IAS 32 pour être classées dans les capitaux propres en raison de la présence de multiples séries dotées de droits différents; en conséquence, elles ont été classées dans les passifs financiers.

### n) Modifications futures des méthodes comptables

#### États financiers : Présentation et informations à fournir (IFRS 18) :

L'IFRS 18 remplacera l'IAS 1, États financiers : Présentation et informations à fournir, et s'applique aux exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2027. Cette nouvelle norme introduit les nouvelles exigences clés suivantes.

- Les entités sont tenues de classer tous les produits et toutes les charges en cinq catégories dans les états du résultat global, à savoir les catégories exploitation, investissement, financement, activités abandonnées et impôt sur le résultat. Les entités sont également tenues de présenter un sous-total nouvellement défini intitulé « résultat d'exploitation ». La présentation du bénéfice net des entités ne changera pas.
- Les mesures de la performance définies par la direction font l'objet d'une note distincte dans les états financiers.
- Des indications plus précises sont fournies sur la façon de regrouper les informations dans les états financiers.

En outre, toutes les entités sont tenues d'utiliser le sous-total du résultat d'exploitation comme point de départ du tableau des flux de trésorerie lorsqu'elles présentent les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation selon la méthode indirecte.

Le Fonds est encore en train d'évaluer l'incidence de cette nouvelle norme, en particulier en ce qui concerne la structure des états du résultat global du Fonds, le tableau des flux de trésorerie et les informations supplémentaires à fournir à l'égard des mesures de la performance définies par la direction. Le Fonds évalue également l'incidence de cette nouvelle norme sur la manière dont les informations sont regroupées dans les états financiers, y compris les éléments entrant dans les catégories portant la mention « autres ».

# FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

---

## 2. Informations sur les méthodes comptables significatives (suite) :

### Modifications du classement et de l'évaluation des instruments financiers (modifications de l'IFRS 9 et de l'IFRS 7) :

L'IASB a publié des modifications de l'IFRS 9 et de l'IFRS 7 en mai 2024. Ces modifications concernent le classement des actifs financiers et la comptabilisation du règlement au moyen d'un système de paiement électronique dans le cadre de la mise en œuvre des exigences de classement et d'évaluation de l'IFRS 9. L'incidence de ces modifications peut inclure notamment une modification du calendrier de comptabilisation et de décomptabilisation des instruments financiers dans certaines situations où le règlement d'un instrument financier avec un autre prend plus d'une journée. De même, un changement peut être nécessaire pour les entités qui décomptabilisent à la fois les comptes fournisseurs et la trésorerie à la date d'émission du paiement même si le créancier n'a pas encore reçu la trésorerie. Toutefois, un choix de méthode comptable permet de décomptabiliser certains passifs financiers qui sont réglés au moyen d'un système de paiement électronique, pourvu que certains critères soient remplis.

Ces modifications entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2026. La direction évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme, mais celle-ci ne devrait pas avoir d'incidence importante sur les états financiers du Fonds.

## 3. Montant à payer au courtier et à recevoir du courtier :

Le Fonds a conclu une convention de courtage de premier ordre avec son courtier afin qu'il gère son compte comme celui d'un client. Le courtier assure la garde des titres du Fonds et, de temps à autre, de soldes de trésorerie, constitués de montants à payer au courtier et à recevoir du courtier. Les instruments financiers ou les positions de trésorerie servent de garantie pour tout montant à payer au courtier ou pour tout titre vendu, mais non encore acheté, ou titre acheté sur marge. Les titres ou les positions de trésorerie servent également de garantie en cas de défaillance éventuelle du Fonds.

Le Fonds est assujéti au risque de crédit si le courtier n'est pas en mesure de rembourser les soldes dus ou de livrer les titres dont il a la garde. Le Fonds atténue ce risque en ayant recours uniquement à des courtiers approuvés, soit des institutions financières solvables.

# FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

---

## 4. Estimations et jugements comptables critiques :

La préparation d'états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité exige que la direction procède à des estimations comptables. La direction doit également recourir à son jugement dans le cadre de l'application des méthodes comptables du Fonds. Les estimations font l'objet d'une évaluation continue et sont fondées sur l'expérience historique et sur d'autres facteurs, dont les attentes quant aux événements futurs qui sont jugées raisonnables dans les circonstances. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Les révisions d'estimations comptables sont comptabilisées de manière prospective.

Les paragraphes suivants présentent une analyse des jugements et estimations comptables les plus importants établis par le Fonds aux fins de la préparation des états financiers.

### a) Évaluation des placements :

Le Fonds peut détenir des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs, y compris des instruments dérivés. La détermination de la juste valeur de ces instruments représente l'information qui a fait l'objet des jugements et estimations comptables les plus importants du Fonds lors de la préparation des états financiers.

### b) Classement et évaluation des placements :

Pour classer et évaluer les instruments financiers détenus par le Fonds, le gestionnaire est tenu de poser des jugements importants afin de déterminer si l'activité du Fonds consiste ou non à assurer la gestion de son portefeuille de placements et à en apprécier la performance en fonction de la juste valeur et de déterminer que le portefeuille de placements n'est ni détenu afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels ni détenu à la fois afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et de vendre des actifs financiers. Les jugements les plus importants qui ont été portés comprennent l'évaluation et la détermination du modèle économique approprié justifiant la décision du Fonds de classer ses placements à la JVRN.

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

---

### 5. Transactions entre parties liées :

#### a) Frais de gestion :

Le gestionnaire reçoit des frais de gestion du Fonds, qui s'accumulent quotidiennement selon le pourcentage de la valeur liquidative de la série de parts du Fonds et sont payables le dernier jour ouvrable de chaque mois. Les frais de gestion mensuels de chaque série de parts correspondent à i) 1/12<sup>e</sup> de 1,45 % de la valeur liquidative globale de la série A pour les parts de série A, ii) 1/12<sup>e</sup> de 0,50 % de la valeur liquidative globale de la série F Fondateurs pour les parts de série F Fondateurs, et iii) 1/12<sup>e</sup> de 0,95 % de la valeur liquidative globale de la série F pour les parts de série F. Les frais de gestion pour les parts de série I et de série I (\$ US) se négocient avec les porteurs de parts, n'excèdent pas 0,95 % par an et sont payables par les porteurs de parts directement au gestionnaire.

Le gestionnaire pourrait accepter de renoncer à une tranche des frais de gestion qu'il aurait normalement le droit de recevoir; un montant correspondant au montant visé par la renonciation est calculé et porté au crédit du compte du porteur de parts pertinent chaque jour ouvrable et est distribué mensuellement, d'abord à partir du revenu net et des gains en capital nets réalisés du Fonds, puis par remboursement de capital. Toutes ces distributions sont automatiquement investies dans des parts supplémentaires de la série pertinente du Fonds.

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, les frais de gestion versés au gestionnaire s'élevaient à 5 737 642 \$ (3 428 005 \$ en 2024). Au 31 décembre 2025, les frais de gestion versés au gestionnaire s'élevaient à 311 075 \$ (207 389 \$ en 2024).

#### b) Charges :

Le Fonds est responsable de tous les coûts engagés dans le cadre de l'organisation et des activités courantes du Fonds, notamment les commissions et frais de courtage, les frais associés aux opérations de prêt de titres et les coûts d'opérations connexes, les impôts et taxes, les honoraires d'audit et honoraires juridiques, les frais liés aux activités du comité d'examen indépendant, les droits de garde et de dépôt, les charges d'intérêts, les charges d'exploitation, frais d'administration et coûts des systèmes, les frais liés aux services aux investisseurs et les coûts liés aux rapports financiers et autres rapports aux investisseurs, ainsi qu'aux prospectus, aux notices annuelles et aux aperçus des fonds. Les frais de publicité et les frais liés aux programmes de rémunération des courtiers sont payés par le gestionnaire. Le gestionnaire peut, à son gré, rembourser une partie ou la totalité des frais d'exploitation du Fonds ou y renoncer.

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, les charges remboursées par le gestionnaire se sont élevées à néant (néant en 2024). Au 31 décembre 2025, le remboursement des charges à recevoir du gestionnaire s'élevait à néant (84 343 \$ en 2024).

# FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

---

## 5. Transactions entre parties liées (suite) :

### c) Parts détenues par des parties liées :

Au 31 décembre 2025, les administrateurs et les principaux dirigeants du gestionnaire détenaient, directement ou indirectement, 9 002 parts de série I du Fonds (7 916 parts de série I en 2024), et 2 597 parts de série F du Fonds (2 034 parts de série F en 2024).

## 6. Parts rachetables du Fonds :

### a) Émission de parts :

Le Fonds est autorisé à émettre un nombre illimité de séries de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque série. Chaque part d'une série représente une participation indivise dans la valeur liquidative du Fonds attribuable à cette série de parts. Chaque part d'une série confère les mêmes droits qu'à chacune des autres parts de la même série à tous les égards, notamment le droit de vote, la réception des distributions du Fonds, la liquidation et d'autres événements reliés au Fonds, sous réserve des modalités de la déclaration de fiducie.

Le Fonds offre présentement des parts des séries suivantes :

Parts de série A : offertes à tous les investisseurs.

Série F Fondateurs : peuvent être achetées jusqu'au moment où la série atteint une valeur liquidative de 50 millions de dollars. Les parts de série F seront offertes pendant cet exercice aux investisseurs qui participent à un programme de services rémunérés à l'acte ou à un programme de comptes intégrés parrainé par un courtier et qui paient des frais annuels établis en fonction de l'actif plutôt que des commissions prélevées sur chaque transaction ou, à l'appréciation du gestionnaire, à tout autre investisseur à l'égard duquel le gestionnaire n'engage pas de frais de placement.

# FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

---

## 6. Parts rachetables du Fonds (suite) :

Parts de série F : offertes aux investisseurs qui participent à un programme de services rémunérés à l'acte ou à un programme de comptes intégrés parrainé par un courtier et qui paient des frais annuels établis en fonction de l'actif plutôt que des commissions prélevées sur chaque opération ou, à l'appréciation du gestionnaire, à tout autre investisseur à l'égard duquel le gestionnaire engage des frais de placement.

Parts de série I : offertes aux investisseurs institutionnels ou à d'autres investisseurs, au cas par cas, et ce, à l'appréciation du gestionnaire. Elles ne seront habituellement offertes qu'à certains investisseurs qui sont des personnes physiques et qui font un investissement considérable dans le Fonds. Les frais de gestion pour les parts de série I sont payés directement par les porteurs de parts de série I, et non par le Fonds. Les parts de série I sont également offertes à certains membres du personnel du gestionnaire et du personnel d'entités qui lui sont affiliées de même que, au gré du gestionnaire, à d'anciens membres du personnel et à des personnes ayant des liens de parenté avec des membres du personnel en activité ou avec d'anciens membres du personnel.

Parts de série I (\$ US) : offertes au cas par cas aux investisseurs institutionnels ou à d'autres investisseurs qui souhaitent disposer d'une exposition au dollar américain, à l'appréciation du gestionnaire. Elles ne seront habituellement offertes qu'à certains investisseurs qui sont des personnes physiques et qui font un investissement considérable dans le Fonds. Les parts de série I (\$ US) sont également offertes à certains membres du personnel du gestionnaire et du personnel d'entités qui lui sont affiliées de même que, au gré du gestionnaire, à d'anciens membres du personnel et à des personnes ayant des liens de parenté avec des membres du personnel en activité ou avec d'anciens membres du personnel. Le cours des parts de série I (\$ US) est calculé et présenté en dollars américains selon le taux de change au moment du calcul de la valeur liquidative. En outre, les coûts et les profits et pertes rattachés aux dérivés utilisés pour couvrir le risque de change des parts de série I (\$ US) incombent en totalité aux parts de série I (\$ US) et se reflètent dans le cours des parts de série I (\$ US).

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

### 6. Parts rachetables du Fonds (suite) :

Les parts de toute série du Fonds peuvent être achetées au plus tard à 16 h (heure de l'Est) chaque jour ouvrable. Les documents nécessaires et le règlement de la souscription doivent être fournis au gestionnaire dans les deux jours ouvrables de la réception de l'ordre d'achat. Le porteur de parts peut changer une partie ou la totalité des parts d'une série donnée pour des parts d'une autre série du Fonds, dans la mesure où le porteur de parts a le droit de détenir des parts de cette série. L'ordre de changement de série doit être reçu avant 16 h (heure de l'Est) afin qu'il soit traité à la même date.

Le tableau suivant présente les opérations liées aux parts pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024 :

	Parts rachetables au début de l'exercice	Parts rachetables émises	Rachats de parts rachetables	Transferts	Réinvestissem ent des parts	Parts rachetables à la fin de l'exercice
<b>31 décembre 2025</b>						
Série A	220 302	271 035	(70 377)	(11 756)	9 862	419 066
Série F	3 584 671	3 343 528	(1 140 805)	10 784	173 625	5 971 803
Série FF	197 377	–	(22 069)	579	7 883	183 770
Série I	8 469	–	–	–	533	9 002
<b>31 décembre 2024</b>						
Série A	163 605	130 300	(22 371)	(61 545)	10 313	220 302
Série F	2 234 612	1 831 639	(747 503)	59 283	206 640	3 584 671
Série FF	205 963	–	(22 829)	–	14 243	197 377
Série I	436 688	–	(431 699)	–	3 480	8 469

#### b) Rachat de parts :

Les parts rachetables du Fonds peuvent être rachetées chaque jour au plus tard à 16 h (heure de l'Est) chaque jour ouvrable (chacun, une « date de rachat »). Tout ordre de rachat reçu après 16 h à une date de rachat sera traité lors de la prochaine date de rachat. Le produit des rachats sera versé au porteur de parts au plus tard deux jours ouvrables après la date de rachat. Le produit du rachat est payé dans la devise dans laquelle la série de parts est libellée.

# FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

---

## 6. Parts rachetables du Fonds (suite) :

Dans des circonstances exceptionnelles, il est possible que le gestionnaire ne soit pas en mesure de traiter les ordres de rachat. Une telle situation est susceptible de survenir en cas de suspension des opérations sur une bourse de valeurs, une bourse des options ou sur un marché de contrats à terme où plus de 50 % de la valeur des actifs du Fonds sont cotés et si les titres du portefeuille du Fonds ne peuvent être négociés sur toute autre bourse constituant une solution de rechange raisonnable. Pendant ces périodes, aucune part n'est émise, ni ne peut faire l'objet d'un changement de série.

Afin de protéger les intérêts et participations de la majorité des porteurs de parts du Fonds et de décourager les opérations à court terme inappropriées visant le Fonds, les investisseurs pourraient se voir imposer des frais pour opérations à court terme. Si un investisseur demande le rachat de parts de série A, de série F Fondateurs ou de série F du Fonds dans un délai de 30 jours suivant l'achat de ces parts, le Fonds peut déduire et retenir, au bénéfice des porteurs de parts restants du Fonds, 2 % de la valeur liquidative des parts de la série concernée du Fonds faisant l'objet du rachat.

### c) Distributions :

Une politique régit les distributions trimestrielles du Fonds selon un taux établi à l'occasion par le gestionnaire. Ces distributions ne sont pas garanties et peuvent être modifiées à tout moment, au gré du gestionnaire. Le Fonds distribuera également, pour chaque année d'imposition, le revenu net supérieur aux distributions trimestrielles à la fin de chaque année d'imposition (habituellement le 31 décembre) ou à tout autre moment choisi par le gestionnaire. La date de référence pour un dividende ou une distribution correspond à la date d'évaluation précédant la date de paiement. Un jour d'évaluation est un jour où la Bourse de Toronto (la « TSX ») est ouverte (une « date d'évaluation »).

Le Fonds peut effectuer des distributions en trésorerie ou sous forme de parts de la même série du Fonds ou de bien en nature payables dans des proportions déterminées de temps à autre par le gestionnaire. Le porteur de parts peut choisir de recevoir le paiement en trésorerie par voie de transfert électronique dans son compte bancaire; toutefois, le gestionnaire pourra décider, dans le cas de certaines distributions, de réinvestir automatiquement le paiement en trésorerie dans des parts supplémentaires de la même série du Fonds.

# FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

---

## 6. Parts rachetables du Fonds (suite) :

### d) Informations sur le capital :

Le capital du Fonds est composé de parts émises et rachetables. Les parts rachetables donnent droit à des distributions, le cas échéant, et au versement d'une tranche proportionnelle établie en fonction de la valeur liquidative par part du Fonds au moment du rachat. Le Fonds n'a aucune restriction ni exigence en matière de capital au titre de la souscription et du rachat de parts. Les opérations pertinentes sont présentées aux états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts. Conformément à ses stratégies et objectifs de placement et à ses pratiques de gestion des risques présentées à la note 7, le Fonds vise à investir les souscriptions reçues dans des placements appropriés, tout en conservant suffisamment de liquidités pour répondre aux demandes de rachat. Ces liquidités peuvent être accrues au besoin à l'aide d'emprunts à court terme ou de cessions de placements.

## 7. Instruments financiers :

### a) Gestion des risques :

L'objectif principal du Fonds est de générer un rendement total positif à long terme et de préserver le capital. Le gestionnaire cherche à atteindre cet objectif en investissant principalement dans des titres de créance et des instruments productifs de revenu de gouvernements, de sociétés et d'institutions financières des pays développés, ainsi que dans des contrats dérivés aux fins de placement ou de couverture.

En gardant à l'esprit l'objectif de préservation du capital, le gestionnaire emploie une variété de techniques et de méthodes de gestion des risques. Des limites de concentration ont été établies, notamment un seuil maximum pour les titres de créance de qualité inférieure, les titres internationaux et les titres de créance alternatifs, ainsi que pour l'effet de levier du portefeuille, la vente à découvert et l'exposition à un seul émetteur.

### b) Gestion des risques liés aux instruments financiers :

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds peut être exposé à divers risques financiers, soit le risque de crédit, le risque de liquidité, le risque de levier et le risque de marché (y compris le risque lié aux taux d'intérêt, l'autre risque de prix et le risque de change). La valeur des placements dans le portefeuille du Fonds peut varier quotidiennement en raison des fluctuations des taux d'intérêt, de la conjoncture économique et d'informations touchant les marchés et les entreprises à l'égard de titres en particulier détenus par le Fonds. Les risques importants qui concernent le Fonds sont décrits ci-dessous :

# FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

## 7. Instruments financiers (suite) :

### i) Risque de crédit :

Le risque de crédit s'entend du risque que la contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a contracté avec le Fonds. Il découle principalement des titres de créance détenus ainsi que des soldes à recevoir du courtier. La valeur comptable des placements et des autres actifs représente l'exposition maximale au risque de crédit à la date des états de la situation financière.

Le risque de crédit se concentre dans les placements qu'un Fonds fait dans des instruments de créance et des dérivés. La juste valeur des instruments de créance et des dérivés tient compte de la solvabilité de l'émetteur.

Toutes les transactions exécutées par le Fonds touchant des titres cotés en bourse sont réglées ou payées au moment de la livraison par l'intermédiaire de courtiers autorisés. Le risque de défaut est considéré comme très faible, puisque la livraison des titres vendus est effectuée uniquement lorsque le courtier a reçu le paiement. Le paiement d'un achat est effectué une fois les titres reçus par le courtier. La transaction n'est pas exécutée si l'une ou l'autre des parties ne s'acquitte pas de son obligation.

Le tableau suivant résume les instruments de créance du Fonds par notation, aux 31 décembre 2025 et 2024 :

Instruments de créance* par notation de crédit	% de la valeur liquidative	
	2025	2024
Notés AAA	–	–
Notés AA	24	20
Notés A	51	60
Notés BBB	117	121
Notés BB	7	5
Notés B	–	–
Non notés	1	1

\* Compte non tenu des montants à payer au courtier et à recevoir du courtier.

Les soldes à recevoir des courtiers représentent les comptes sur marge, la garantie en trésorerie pour les titres empruntés et les opérations de vente en attente de règlement. On estime que le risque de crédit lié aux opérations non réglées est faible en raison de la courte période de règlement concernée et de la qualité élevée du crédit des courtiers utilisés.

# FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

## 7. Instruments financiers (suite) :

La trésorerie du Fonds est détenue auprès du courtier principal, dont les notes étaient les suivantes aux 31 décembre 2025 et 2024 :

Note selon S&P Global	TDSI	BMO
Court terme	A-1+	A-1
Long terme	AA-	A+

Le Fonds a accordé au courtier principal un privilège général sur les actifs financiers mis en dépôt à titre de garantie relative au risque du dépositaire découlant de la prestation de services de garde au Fonds. Les modalités en vertu desquelles le privilège général est accordé visent les services habituels et coutumiers dans le cadre d'ententes de garde.

### ii) Risque de liquidité :

Le risque de liquidité s'entend du risque que le Fonds ne soit pas en mesure de régler ou de respecter ses obligations en temps opportun ou à un prix raisonnable.

La concentration du risque de liquidité du Fonds est liée aux rachats de parts périodiques en trésorerie. Pour atténuer ce risque, le Fonds détient suffisamment de liquidités pour répondre aux demandes de rachat. Le Fonds n'autorisera pas les rachats (en partie ou en totalité) à tout moment où le gestionnaire estime, à sa seule appréciation, que les actifs liquides du Fonds sont insuffisants pour financer ces rachats ou que la liquidation des actifs serait préjudiciable au Fonds en général.

Tous les passifs financiers du Fonds sont exigibles dans les douze mois.

### iii) Risque de marché :

Le risque de marché s'entend du risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des cours du marché, que ces variations soient causées par des facteurs propres au placement en question ou par des facteurs touchant tous les titres négociés sur le marché. Le risque géopolitique est un exemple de facteur qui touche sur tous les titres négociés sur un marché. En plus d'être exposé au risque de change, au risque de taux d'intérêt et au risque de prix, comme indiqué ci-dessous, le Fonds est exposé à d'autres risques de marché.

#### a) Risque lié aux taux d'intérêt :

Le risque lié aux taux d'intérêt découle de la possibilité que la fluctuation des taux d'intérêt ait une incidence sur les flux de trésorerie futurs ou sur la juste valeur des instruments financiers.

# FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

## 7. Instruments financiers (suite) :

Le risque lié aux taux d'intérêt survient lorsque le Fonds investit dans des instruments financiers portant intérêt. Le Fonds est exposé au risque que la valeur de ces instruments financiers fluctue en raison de la variation des taux d'intérêt en vigueur sur le marché. La trésorerie investie à des taux d'intérêt à court terme sur le marché est très peu sensible à la variation des taux d'intérêt.

Le Fonds gère activement son exposition aux taux d'intérêt. Le tableau suivant présente les instruments de créance auxquels le Fonds était exposé ainsi que leurs échéances aux 31 décembre 2025 et 2024, ainsi que l'incidence qu'aurait eue une augmentation parallèle de 25 points de base de la courbe de rendement (la « sensibilité ») sur l'actif net, en supposant que toutes les autres variables demeurent constantes.

Instruments de créance* par échéance	2025	2024
De 0 à 1 an	(610 697) \$	(68 304) \$
De 1 an à 3 ans	(2 449 849)	(1 572 071)
De 3 à 5 ans	(4 598 671)	(783 526)
Plus de 5 ans	(754 323)	(484 943)
Total	(8 413 540) \$	(2 908 844) \$

\* Compte non tenu des montants à payer au courtier et à recevoir du courtier.

En pratique, les résultats réels des opérations peuvent différer de l'analyse de sensibilité ci-dessus, et l'écart peut être significatif.

### b) Autre risque de prix :

L'autre risque de prix s'entend du risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque lié aux taux d'intérêt ou du risque de change).

Tous les placements présentent un risque de perte de capital. Le gestionnaire vise à atténuer ce risque au moyen d'une sélection et d'une diversification prudentes des titres et des autres instruments financiers conformément aux objectifs et à la stratégie de placement du Fonds. L'ensemble des positions du marché du Fonds fait l'objet d'un suivi périodique par le gestionnaire. Les instruments financiers détenus par le Fonds peuvent être exposés au risque lié au prix du marché découlant des incertitudes entourant le prix futur des instruments.

# FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

## 7. Instruments financiers (suite) :

Au 31 décembre 2025, l'incidence estimative d'une augmentation de 1 point de base des écarts de taux des instruments détenus par le Fonds, toutes les autres variables demeurant constantes, était une perte de 314 458 \$ (209 577 \$ en 2024). De plus, au 31 décembre 2025, si les cours sur les bourses canadiennes où se négocient les titres de participation et les actions privilégiées détenus par le Fonds avaient augmenté ou diminué de 10 %, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait pu augmenter ou diminuer d'environ 166 299 \$ (670 848 \$ en 2024). En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart peut être significatif.

### c) Risque de change :

Le risque de change s'entend du risque que la valeur d'un instrument financier fluctue en raison des variations des taux de change.

Ce risque est lié aux instruments financiers (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie) libellés dans une devise autre que le dollar canadien, qui est la monnaie fonctionnelle du Fonds. Le Fonds peut conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture dans le but de réduire son exposition au risque de change, ou pour établir une exposition aux devises.

Le tableau suivant montre l'incidence sur l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aux 31 décembre 2025 et 2024 d'une appréciation de 5 % de la devise respective par rapport à toutes les autres devises, toutes les autres variables demeurant constantes.

Devise	Exposition			Incidence d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux autres devises		
	Monétaire	Non monétaire	Total	Monétaire	Non monétaire	Total
<b>31 décembre 2025</b>						
Dollar US	960 886 \$	(21 430) \$	939 456 \$	48 044 \$	(1 072) \$	46 972 \$
	960 886 \$	(21 430) \$	939 456 \$	48 044 \$	(1 072) \$	46 972 \$
% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	0,14	0,00	0,14	0,01	0,00	0,01

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

### 7. Instruments financiers (suite) :

Devise	Exposition			Incidence d'une appréciation ou d'une dépréciation de 5 % du dollar canadien par rapport aux autres devises		
	Monétaire	Non monétaire	Total	Monétaire	Non monétaire	Total
<b>31 décembre 2024</b>						
Dollar US	(26 196 915) \$	24 911 263 \$	(1 285 652) \$	(1 309 846) \$	1 245 563 \$	(64 283) \$
	(26 196 915) \$	24 911 263 \$	(1 285 652) \$	(1 309 846) \$	1 245 563 \$	(64 283) \$
% de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	(6,54)	6,22	(0,32)	(0,33)	0,31	(0,02)

Les montants dans le tableau ci-dessus se fondent sur la juste valeur des instruments financiers du Fonds (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie). Les autres actifs financiers et passifs financiers n'exposent pas le Fonds à un risque de change important.

Au 31 décembre 2025, si le dollar canadien s'était apprécié ou déprécié de 5 % par rapport à toutes les devises, toutes les autres variables demeurant constantes, l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables aurait augmenté ou diminué, respectivement, d'environ 46 972 \$ ((64 283) \$ en 2024). En pratique, les résultats réels des opérations peuvent différer de cette analyse de sensibilité, et l'écart peut être significatif.

#### d) Risque de concentration :

Le risque de concentration découle de la concentration des positions dans une même catégorie, que ce soit un emplacement géographique, un type de produit, un secteur d'activité ou un type de contrepartie. Le tableau suivant résume le risque de concentration du Fonds en pourcentage de l'exposition totale, compte non tenu des titres d'État, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, aux 31 décembre 2025 et 2024.

# FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

## 7. Instruments financiers (suite) :

Segment de marché	2025	2024
Services financiers	36 %	36 %
Énergie	24 %	23 %
Communications	12 %	11 %
Biens de consommation, cyclique	11 %	5 %
Services publics	9 %	14 %
Biens de consommation, non cyclique	6 %	7 %
Industries	2 %	3 %
Technologies	0 %	1 %
	100 %	100 %

### e) Risque de levier :

Lorsque le Fonds effectue des placements dans des dérivés, emprunte des fonds à des fins de placement ou a recours à des ventes à découvert physiques sur des actions privilégiées, des titres à revenu fixe ou d'autres actifs du portefeuille, un effet de levier peut être introduit au Fonds. Il y a effet de levier lorsque l'exposition brute globale du Fonds aux actifs sous-jacents est supérieure au montant investi. L'effet de levier peut accroître la volatilité et nuire à la liquidité du Fonds, et pourrait obliger le Fonds à liquider des positions à des moments inopportuns.

Conformément au *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*, l'exposition brute globale du Fonds doit correspondre à la somme de ce qui suit (cette somme ne doit toutefois pas être supérieure à trois fois la valeur liquidative du Fonds) : i) le montant des fonds empruntés à des fins de placement, ii) la valeur marchande globale des ventes à découvert physiques de titres de participation, de titres à revenu fixe ou d'autres actifs du portefeuille et iii) la valeur notionnelle globale des positions sur instruments dérivés visés du Fonds, à l'exception des instruments dérivés visés utilisés aux fins de couverture.

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, l'exposition brute globale la plus faible et la plus élevée du Fonds était respectivement de 135 % (178 % en 2024) et de 223 % (266 % en 2024) de la valeur liquidative du Fonds. L'effet de levier est principalement causé par les ventes à découvert de titres à revenu fixe et les emprunts de fonds. Les extrémités inférieure et supérieure de la fourchette résultent de nos activités d'investissement et du calendrier des souscriptions ou des rachats. La stratégie du Fonds est décrite dans le prospectus simplifié. Le gestionnaire s'assure quotidiennement que l'exposition brute globale du Fonds est inférieure à 300 % (300 % en 2024) de la valeur liquidative du Fonds.

# FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

---

## 7. Instruments financiers (suite) :

### f) Risque géopolitique

Le terrorisme, la guerre, les affrontements militaires et les événements géopolitiques connexes (et leurs répercussions) peuvent entraîner une volatilité accrue des marchés à court terme et des effets défavorables à long terme sur les économies mondiales et les marchés en général. De même, des catastrophes naturelles et environnementales comme des tremblements de terre, des incendies, des inondations, des ouragans, des tsunamis et des phénomènes météorologiques en général, ainsi que des épidémies généralisées de maladies et de virus, peuvent grandement perturber les économies et les marchés à moyen terme. Ces catastrophes peuvent entraîner des conséquences défavorables sur les sociétés, les secteurs, les industries, les marchés, les devises, les taux d'intérêt et d'inflation, les notes de crédit, la confiance des investisseurs, et d'autres facteurs ayant une incidence sur la valeur des placements du Fonds.

## 8. Classement des instruments financiers – évaluations de la juste valeur :

Les placements évalués à la juste valeur sont classés dans l'un de trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance par rapport à l'évaluation de la juste valeur dans son intégralité. Il est possible que les données d'entrée et méthodes utilisées pour l'évaluation des titres ne reflètent pas le risque lié aux placements dans ces titres.

Les trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs sont les suivants :

- Niveau 1 – les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 – les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix).
- Niveau 3 – les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Le tableau suivant résume dans quels niveaux de la hiérarchie des justes valeurs se situent les évaluations de la juste valeur des placements du Fonds aux 31 décembre 2025 et 2024.

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

### 8. Classement des instruments financiers – évaluations de la juste valeur (suite) :

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actif</b>				
Fonds négociés en bourse	1 053 000 \$	– \$	– \$	1 053 000 \$
Titres à revenu fixe	–	1 185 152 876	–	1 185 152 876
Titres du marché monétaire	–	122 138 582	–	122 138 582
Actions privilégiées	631 415	–	–	631 415
Swaps sur défaillance de crédit	–	786 692	–	786 692
Contrats de change à terme	–	1 378 240	–	1 378 240
	1 684 415 \$	1 309 456 390 \$	– \$	1 311 140 805 \$
<b>Passif</b>				
Titres à revenu fixe vendus à découvert	– \$	443 862 718 \$	– \$	443 862 718 \$
Option	–	21 430	–	21 430
Contrats à terme standardisés	1 661 126	–	–	1 661 126
	1 661 126 \$	443 884 148 \$	– \$	445 545 274 \$
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
<b>Actif</b>				
Swaps sur défaillance de crédit	– \$	653 449 \$	– \$	653 449 \$
Fonds négociés en bourse	1 045 500	–	–	1 045 500
Titres à revenu fixe	–	717 394 738	–	717 394 738
Titres du marché monétaire	–	67 403 231	–	67 403 231
Actions privilégiées	5 662 980	–	–	5 662 980
Contrats à terme standardisés	865 220	–	–	865 220
	7 573 700 \$	785 451 418 \$	– \$	793 025 118 \$
<b>Passif</b>				
Titres à revenu fixe	– \$	385 347 028 \$	– \$	385 347 028 \$
Contrats de change à terme	–	1 054 526	–	1 054 526
	– \$	386 401 554 \$	– \$	386 401 554 \$

Il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux au cours des exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024.

## FONDS DE REVENU FIXE 2.0 ALGONQUIN

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

### 9. Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série et par part :

L'augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série et par part, pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024 est calculée comme suit :

	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par série	Nombre moyen pondéré de parts rachetables en circulation au cours de l'exercice	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part
<b>31 décembre 2025</b>			
Série A	1 405 329 \$	318 118	4,42 \$
Série F	24 841 480	4 803 105	5,17
Série FF	1 059 128	189 068	5,60
Série I	33 607	8 568	3,92
<b>31 décembre 2024</b>			
Série A	1 502 008 \$	167 249	8,98 \$
Série F	28 432 621	2 874 610	9,89
Série FF	1 948 067	195 997	9,94
Série I	19 131	61 015	0,31